



ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance tenue le 3 décembre 2019, les règlements suivants :

RCA19-14005: Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour financer la réalisation de travaux de réfection routière, de reconstruction de rues et de trottoirs dans l'arrondissement (travaux réalisés à l'externe).

RCA19-14006 : Règlement autorisant un emprunt de 2 200 000 \$ pour financer la réalisation de travaux dans les parcs de l'arrondissement.

RCA19-14008 : Règlement autorisant un emprunt de 950 000 \$ pour financer la réalisation de travaux de réfection routière, de reconstruction de rues et de trottoirs dans l'arrondissement (travaux réalisés à l'interne).

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé les règlements le 23 décembre 2019. Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Bureau Accès Montréal situé au 405, avenue Ogilvy, du lundi au vendredi, aux heures habituelles d'ouverture. Les règlements peuvent également être consultés sur le site internet de la Ville à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montréal le 6 janvier 2020

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers

Publication : Site Internet de l'arrondissement et Bureau accès Montréal de l'arrondissement